

Séance du lundi 1 février 2016
Date de Convocation : mardi 26 janvier 2016
Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2016.02.11 - Adhésion au Réseau Français des Villes Santé OMS

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPIER, Sébastien GUERAUD, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Fabien MARECHAL, Ouadie MEHDI, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Georges RAVAT, Sara TAROUAT-BOUTRY, Annick VEILLEROT, Jacques VIEILLE

Excusés ayant donné procuration :

Guillaume LACROIX à Sylviane CHENE, Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Françoise COMTE à Elisabeth PASUT

Secrétaire de séance : Charline LIOTIER

Rapporteur : Elisabeth PASUT

EXPOSE

Rappel du contexte

La politique de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) se fonde sur une approche positive et très large de la santé qui la situe bien au-delà de l'absence de maladie (Ottawa 1986). Dans cette conception dynamique et globale, pour améliorer la santé pour tous et notamment chercher à réduire les inégalités, il faut s'intéresser aux déterminants de la santé, notamment aux conditions de vie (logement, habitat, transport, nourriture), à la qualité de l'environnement et des relations sociales, à la culture. Les moyens dont disposent les villes leur donnent des atouts particulièrement favorables pour agir dans ce sens car elles sont proches des habitants et connaissent bien les conditions de leur vie quotidienne.

Le Réseau Français des Ville-Santé de l'OMS, association créée en 1990, a pour objet de soutenir la coopération entre les villes ou les établissements publics de coopération intercommunale qui ont la volonté de mener des politiques dynamiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine.

En permettant une coopération entre ses villes membres, notamment:

- ▲ des échanges d'expériences
- ▲ des échanges de données
- ▲ des rencontres
- ▲ des actions communes

En facilitant les échanges entre les Villes-Santé françaises et l'OMS Europe ainsi que les partenaires nationaux.

81 Villes et 5 Intercommunalités sont aujourd'hui membres du Réseau Français des Villes-Santé.

Motivation et opportunité de la décision

À la suite d'un dossier de candidature déposé en octobre 2015 et présenté devant les instances régionales de l'OMS le 24 novembre 2015, la Ville de Bourg-en-Bresse a été admise au sein du Réseau Français des Villes-Santé (RFVS).

Cette reconnaissance de la qualité de la prise en compte des enjeux sanitaires dans les politiques publiques qu'elle conduit permettra à la Ville, à travers l'adhésion au RFVS, de bénéficier d'un réseau d'échanges et d'informations en santé publique et du soutien technique d'experts afin de développer des actions innovantes en faveur de la santé des habitants.

Les villes adhérentes s'engagent à poursuivre et développer leur action en respectant les principes d'action de l'OMS, définis notamment à travers la déclaration d'Athènes 2014 (justice, participation, partenariat, solidarité et développement durable).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU l'avis favorable de la Commission action sociale, santé, personnes handicapées, liens intergénérationnels, petite enfance en date du 14 janvier 2016

A L'UNANIMITE des votants (39 voix)

APPROUVE l'adhésion de la Ville au réseau Français des Villes-Santé de l'OMS.

AUTORISE le Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation à signer tous documents afférents.

Impacts financiers

L'adhésion au RFVS est soumise à une cotisation annuelle (447 euros pour l'année 2016)

Crédits ouverts au BP 2016, Article : 6281 - Concours divers (cotisation), Chapitre 011 – Charges à caractère général